



Pekuakamiulnuatsh  
Takuhikan

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion spéciale de Katakuhimatsheta de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouatshouan à Mashteuiatsh, le jeudi 16 janvier 2020 de 10 h 10 à 10 h 15.

SONT PRÉSENTS : M. Clifford Moar, chef  
M. Jonathan Germain, vice-chef  
M. Charles-Édouard Verreault, vice-chef  
M. Stacy Bossum, conseiller  
M. Patrick Courtois, conseiller  
M. Stéphane Germain, conseiller  
M<sup>me</sup> Élisabeth Launière, conseillère  
M. Josée Buckell, greffière

EST ABSENTE : M<sup>me</sup> Christine Tremblay, directrice générale

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Droits et protection du territoire
  - 3.1 Acquisition du lot 2-35-2 du Rang « A »
4. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le chef Clifford Moar assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le chef Clifford Moar procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté sans modification.

Proposé par M. Charles-Édouard Verreault  
Appuyé de M. Patrick Courtois  
Adopté à l'unanimité

## 3. DROITS ET PROTECTION DU TERRITOIRE

### 3.1 ACQUISITION DU LOT 2-35-2 DU RANG « A »

#### RÉSOLUTION N° 7595

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale et entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta est l'organisation politique et administrative qui représente la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh et que dans le cadre de ses orientations politiques, a comme axe prioritaire d'assurer l'intégrité de Tshitassinu, en assumant sa protection, son occupation par les Pekuakamiulnuatsh et son usage dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT qu'une entente est intervenue entre Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et XXXX le 27 novembre 2019 au montant forfaitaire de 57 000 \$ pour l'acquisition du lot 2-35-2 du Rang « A ».

IL EST RÉSOLU d'acheter la totalité du lot 2-35-2 du Rang « A » dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R.99867 d'une superficie de 39 395,91 pieds carrés pour un montant forfaitaire de 57 000 \$ et que ce montant soit pris dans les Fonds autonomes, volet développement communautaire;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de désigner la direction Droits et protection du territoire pour signer tous les documents afférents à ce contrat.

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

Note : Le nom est inscrit en affaires confidentielles.

Proposé par M. Charles-Édouard Verreault

Appuyé de M. Patrick Courtois

Adopté à l'unanimité

## 4. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 10 h 15, proposée par M. Patrick Courtois, appuyée de M. Jonathan Germain et adoptée à l'unanimité.

La greffière,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Josée Buckell